

Régie de l'énergie

DOSSIER R -3879-2014 Phase 2

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1

D'UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

À Gaz Métro

Le 28 août 2014

## 1 Méthode d'établissement de la journée de pointe : facteur d'ajustement

---

### Référence

- (i) Gaz Métro -4, document 2, page 5
- (ii) Gaz Métro -4, document 2, page 7
- (iii) Gaz Métro -4, document 2, page 23

### Préambule

- (i) *Un facteur d'ajustement est requis pour refléter la demande prévue au dossier tarifaire puisque la demande utilisée au calcul de la régression est celle de la dernière année historique disponible. Cet ajustement est établi en comparant la demande mensuelle prévue au dossier tarifaire à la demande découlant de l'application de la régression linéaire aux variables normales du dossier tarifaire. Cet ajustement est ensuite appliqué aux facteurs de la régression. On obtient ainsi des paramètres qui reflètent la demande de la clientèle aux tarifs D1 et D3 à lecture mensuelle au dossier tarifaire. (notre souligné)*
- (ii) *Facteur d'ajustement de la demande de pointe*  
*La majorité des distributeurs applique le facteur de croissance de la demande projetée à la demande de la journée de pointe.*
- (iii) *Regarding the design day demand growth factor, the majority of the LDCs reviewed, utilize the annual demand growth developed as part of the LDC corporate demand projections and apply that same factor to the design day demand forecast. (notre souligné)*

- 1.1 Les trois citations en préambule traitent-elles du même facteur d'ajustement?  
Dans la négative, veuillez élaborer les différences qu'elles comportent.

## 2 Capacité du vaporisateur

---

### Référence

- (i) Gaz Métro -6, document 1, page 6

### Préambule

- (i) Pour permettre de vaporiser le débit additionnel moyen de 47 300 m<sup>3</sup>/h, mentionné précédemment, il serait nécessaire de modifier les installations existantes comme suit :
  - ajout d'un vaporisateur de capacité identique aux vaporisateurs existants, soit une capacité approximative de 70 800 m<sup>3</sup>/h?

- 2.1 Existe-t-il des vaporisateurs de capacité différente de 70 800 m<sup>3</sup>/h?

- 2.2 Est-il possible d'installer un vaporisateur de capacité moindre à l'usine LSR?

### 3 Accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR

#### Références

- (i) Gaz Métro -6, document 1, page 10.
- (ii) Gaz Métro -6, document 1, page 9.

#### Préambule

- (i) Gaz Métro présente les impacts sur le plan d'approvisionnement de l'ajout de  $1\,135\,10^3\text{ m}^3/\text{jour}$  de vaporisation à l'usine LSR.
- (ii) Coûts totaux de modifications à l'usine LSR et au réseau sont estimés à environ 31,76 M\$.

3.1 Le volume correspondant à l'ajout de  $1\,135\,10^3\text{ m}^3/\text{jour}$  de vaporisation à l'usine LSR est-il un volume optimal qui permet de minimiser les coûts d'approvisionnement tout en maximisant les ventes d'outils?

3.1.1 Sinon, quel serait le volume optimal de vaporisation additionnelle à l'usine LSR?

3.1.2 Quels seraient alors les coûts totaux de modifications à l'usine LSR et au réseau

### 4 Création d'une nouvelle classe de service interruptible

#### Références

- (i) Gaz Métro 6, document 1, page 18
- (ii) Gaz Métro 6, document 1, page 17

#### Préambule

- (i) *En considérant l'ensemble de ces éléments, Gaz Métro a élaboré un volet C dont les conditions de service seraient les suivantes :*
  - 1. *Service offert aux clients du tarif D4 possédant une source d'énergie alternative fiable*
- (ii) Gaz Métro fournit une liste des offres tarifaires interruptibles des principaux distributeurs gaziers canadiens

Distributeurs	Tarifs interruptibles
Enbridge	Tarif 145, Tarif 170
Fortis BC - Lower Mainland, Columbia, Inland	Tarif 7
Atco	Aucun
Gazifère	Tarif 9
Union Gas	Tarif M5A, Tarif 25

- 4.1 La condition spécifiée en (i) signifie-t-elle que tous les clients au tarif D4 utilisent exclusivement le gaz comme source de chauffage des locaux?
- 4.2 La condition spécifiée en (i) s'appliquerait-elle si le client au tarif D4 utilisait le gaz naturel principalement pour des procédés de fabrication?
- 4.3 Les modalités des tarifs interruptibles présentés en (ii) stipulent-elles toutes que les clients admissibles possèdent une source d'énergie alternative fiable

## **5 Volume minimum interruptible du volet C**

---

### **Référence**

- (i) Gaz Métro 6, document 1, page 18

### **Préambule**

- (i) *Volume minimum interruptible de 2 500 m<sup>3</sup>/jour, soit 25 % du volume souscrit minimum du tarif D4.*
- 5.1 Veuillez expliquer comment Gaz Métro a établi le volume minimum de 2 500 m<sup>3</sup>/jour.

## **6 Compensation financière fixe du volet C**

---

### **Référence**

- (i) Gaz Métro 6, document 1, page 18

### **Préambule**

- (i) Compensation financière fixe de 10 ¢/m<sup>3</sup> sujet à interruption pour reconnaître le volume « rendu disponible » par le client et compenser le maintien d'une source d'énergie alternative fiable.
- 6.1 Veuillez expliquer comment Gaz Métro a établi la compensation financière fixe de 10 ¢/m<sup>3</sup>.

## 7 Interruption de dernier essor et compensation variable

---

### Références

- (i) Gaz Métro 6, document 1, page 18
- (ii) D-2013-179, paragraphe 50
- (iii) Gaz Métro -9, document 3, page 1.
- (iv) Gaz Métro -9, document 3, page 22.
- (v) R -3891-2014, HQD-1, document 1, page 9.

### Préambule

- (i) 

2. *Maximum de 5 jours d'interruption (120 heures), pour une période d'interruption totale similaire à l'offre d'Hydro-Québec. Cela représente un nombre de jours acceptable selon les sondages auprès de la clientèle de Gaz Métro*

3. *Interruption de dernier essor afin de minimiser le nombre d'interruptions. Donc, interruption de la consommation des clients du volet C une fois l'ensemble des outils de transport et d'équilibrage (incluant l'usine LSR) utilisés.*

6. *Compensation financière fixe de 10 ¢/m<sup>3</sup> sujet à interruption pour reconnaître le volume « rendu disponible » par le client et compenser le maintien d'une source d'énergie alternative fiable.*

7. *Compensation financière variable de 40 ¢/m<sup>3</sup> interrompu afin de compenser le coût de l'utilisation d'une source d'énergie alternative pendant les jours d'interruption.*
- (ii) *La Régie ordonne également au Distributeur de développer et de lui soumettre, d'ici six mois, un projet de nouvelle classe de service interruptible lié à des événements exceptionnels visant les clients au tarif D4. (notre souligné)*
- (iii) *Pour les fins du dossier tarifaire 2015, le coût évité projeté de 1 m<sup>3</sup> de gaz non livré par Gaz Métro durant cette même année chez un client existant, incluant un prix de fourniture moyen de gaz naturel de 14,66 ¢/m<sup>3</sup>, s'élève à 24,60 ¢/m<sup>3</sup> pour les volumes de base et 34,10 ¢/m<sup>3</sup> pour les volumes de chauffage.*
- (iv) *Le coût évité de la composante équilibrage pour 1 m<sup>3</sup> de gaz naturel pour Gaz Métro (chauffage) est de 9,43 ¢/m<sup>3</sup>.*
- (v) *À la lumière de l'utilisation de l'option durant l'hiver 2013-2014, pour un maximum de 57 heures d'interruption, certains clients ont indiqué qu'ils remettaient en question leur participation à l'option pour l'hiver prochain considérant la rentabilité de celle-ci.*

- 7.1 Parce qu'ils sont qualifiés d'interruption de dernier essor, doit-on conclure que les interruptions de la consommation des clients du volet C seraient le moyen le plus coûteux pour gérer les pointes?
- 7.2 Comment Gaz Métro justifie-t-elle l'utilisation de 5 jours d'interruption dans le contexte où la Régie indique que le nouveau service interruptible devrait être lié à des événements exceptionnels?
- 7.3 Un client qui rend disponible 1 m<sup>3</sup> sujet à interruption sera-t-il rémunéré en compensation variable pour 5 m<sup>3</sup> interrompus si Gaz Métro procède à 5 jours d'interruption?
- 7.4 Afin de limiter les compensations variables des interruptions, Gaz Métro pourrait-elle envisager des périodes plus courtes d'interruption au lieu des périodes de 24 heures consécutives analysées pour le volet C, par exemple, des périodes de 4 heures avec un maximum de 2 périodes d'interruption par jour?
- 7.4.1 Existe-t-il des contraintes de mesurages liées à des interruptions par périodes horaires?
- 7.5 Afin de limiter les compensations variables des interruptions, Gaz Métro pourrait-elle envisager d'offrir le volet C uniquement aux clients qui n'ont pas d'usage de chauffage et peuvent interrompre leur consommation?
- 7.5.1 Quel est le potentiel d'interruption associé aux clients qui n'ont pas d'usage de chauffage?
- 7.6 Quel lien Gaz Métro établit-elle entre les compensations fixes et variables versées et le coût évité de chauffage de 34,10 ¢/m<sup>3</sup> estimé pour le dossier tarifaire 2015.
- 7.7 Quel lien Gaz Métro établit-elle entre les compensations fixes et variables versées et le coût évité de 9,43 ¢/m<sup>3</sup> de la composante équilibrage pour le chauffage?
- 7.8 À la lumière du constat fait par Hydro-Québec en (v) relativement à l'utilisation de l'option d'électricité interruptible pendant 57 heures au cours de l'hiver 2013-2014, les modalités proposées fixant à 120 le nombre d'heures d'interruption maximal par année du volet C sont-elles commercialement viables?

## 8 Compensations totales versées

---

### Références

- (i) Gaz Métro 6, document 1, page 24
- (ii) Gaz Métro -6, document 1, page 14.

### Préambule

- (i) Les compensations financières fixes et variables sont estimées à la colonne (A) du tableau suivant

Tableau 7

Scénario	Compensation à verser aux clients (A) 000 \$	Variation des coûts T et É (B) 000 \$	Valeur nette (B – A) 000 \$
Volet C – 25 %	912	5 089	4 177
Volet C – 50 %	1 262	5 566	4 304
Volet C – 75 %	1 534	6 931	5 397

- (ii) *Cette augmentation du niveau des interruptions se répercuterait en une perte de revenus de transport, d'équilibrage et de distribution de la clientèle interruptible se chiffrant à près de 2 M\$.*
- 8.1 Veuillez préciser le détail du calcul permettant d'obtenir les compensations (parties fixe et variable) versées aux clients selon chacun des scénarios qui figurent au tableau en référence (i)
- 8.2 Comment sont prises en compte dans le tableau en (i) les pertes de revenus de 2 M\$ associées aux interruptions?

## 9 Impact du volet C sur le plan d'approvisionnement

### Références

- (i) Gaz Métro 6, document 1, pages 19 et 20  
(ii) Gaz Métro 6, document 1, page 21.  
(iii) Gaz Métro 6, document 1, page 22.  
(iv) Gaz Métro 6, document 1, page 23.

### Préambule

- (i) Gaz Métro présente trois scénarios dans lesquels les clients en service continu intéressés migrent 25 %, 50 % ou 75 % de leur consommation de pointe vers le volet C avec comme maximum le volume couvert par la source d'énergie alternative et évalué entre  $1\,824\,10^3\text{ m}^3/\text{jour}$  et  $3\,068\,10^3\text{ m}^3/\text{jour}$  les migrations prévues.
- (ii) La considération du volet C a entraîné une augmentation de la demande en service continu en journée de pointe étant donné l'hypothèse que certains clients interruptibles au volet A ou B seraient intéressés à migrer vers le volet C.
- (iii) L'introduction d'un volet C permet de décontracter une capacité de transport, mais d'un niveau moindre que le volume quotidien d'interruption rendu disponible par ce service étant donné l'augmentation des besoins d'approvisionnement présenté au Tableau 5.
- (iv) Les résultats montrent que l'usine LSR est davantage sollicitée avec l'ajout du volet C.

- 9.1 Gaz Métro pourrait-elle limiter les volumes admissibles au volet C?
- 9.2 Quel volume de migration de consommation de pointe vers le volet C serait optimal et permettrait de minimiser les coûts d'approvisionnement tout en maximisant les ventes d'outils?
- 9.3 En supposant une minimisation des interruptions, par exemple sur la base de périodes d'interruption de 4 heures (voir question 7.4), l'usine LSR serait-elle moins sollicitée?

## 10 Analyse combinée des options « ajout de vaporisation/et « ajout d'un volet C »

---

### Référence

- (i) Gaz Métro -6, document 1, page 27

### Préambule

- (i) *Les résultats montrent que la considération des deux options combinées comme sources d'approvisionnement n'entraîne pas une baisse des outils de transport équivalente à la somme des baisses évaluées individuellement et présentées aux sections A et B.*

*Ces résultats découlent du fait que les besoins d'approvisionnement sont définis par les besoins pour répondre à l'hiver extrême et, dans un tel contexte, c'est l'inventaire à l'usine LSR qui est nécessaire pour passer l'hiver extrême et non le débit quotidien de vaporisation. L'augmentation du débit de vaporisation n'empêche pas l'effritement accéléré de l'usine LSR et les capacités de transport sont donc requises pour répondre à l'hiver extrême.*

- 10.1 Gaz Métro a-t-elle procédé à une évaluation des coûts d'approvisionnements qui résulteraient de l'utilisation des deux options combinées selon des volumes optimaux d'ajout de vaporisation et d'interruption au volet C?.

## 11 Outil de maintien de la fiabilité

---

### Référence

- (i) Gaz Métro -6, document 2, page 6

### Préambule

- (i) *Dans le troisième scénario (C), la daQ projette utiliser pleinement la capacité d'entreposage de l'usine LSR au plan d'approvisionnement. Par contre, le client GNL informe la daQ qu'il souhaiterait bénéficier d'une capacité jusqu'à 10 10<sup>6</sup> m<sup>3</sup>. Pour que la daQ puisse alors maintenir une sécurité d'approvisionnement équivalente à celle présente avec la capacité totale de l'usine LSR, un outil de maintien doit être rendu disponible par le client GNL pour couvrir son besoin jusqu'à 10 10<sup>6</sup> m<sup>3</sup>. La capacité totale disponible en équivalence d'inventaire est*



*donc de  $66 \cdot 10^6 \text{ m}^3$ , qui sera utilisée à raison de  $56 \cdot 10^6 \text{ m}^3$  par la daQ et de  $10 \cdot 10^6 \text{ m}^3$  par le client GNL. La daQ est alors tenue indemne.*

- 11.1 L'outil rendu disponible par le client GNL comporterait-il un coût fixe et un coût variable?

## **12 Enjeux reliés au taux de saturation élevé de certains tronçons du réseau**

---

### **Références**

- (i) Gaz Métro -6, document 3, page 6
- (ii) Gaz Métro -6, document 3, page 7

### **Préambule**

- (i) Gaz Métro évalue à 2,7 M\$ les coûts en immobilisation afin d'instrumenter 151 clients.
- (ii) *De plus, certains des 151 clients ne sont pas reliés à un réseau de transmission de Gaz Métro puisque les conduites de distribution des postes de livraison qui alimentent ces clients sont directement connectées sur TransQuébec et Maritime (TQM) ou TransCanada PipeLines Ltd. (TCPL). De ce fait, il n'est pas nécessaire de suivre en temps réel la consommation horaire individuelle de ces clients étant donné qu'ils n'affectent pas la capacité des réseaux de transmission de Gaz Métro.*

- 12.1 Combien parmi les 151 clients identifiés ne sont pas reliés à un réseau de transmission de Gaz Métro.
- 12.2 Quels seraient les coûts d'immobilisation si les clients non reliés à un réseau de transmission de Gaz Métro n'étaient pas instrumentés?

### 13 Ventes de gaz naturel liquéfié et maintien de la fiabilité

#### Référence

- (i) Gaz Métro -7, document 2, page 4

#### Préambule

- (i) *Il est à noter que ces réservations de capacité par le client GNL ont été établies en considérant que la proposition relative à la méthode de calcul de l'outil de maintien de la fiabilité est approuvée par la Régie. Si la Régie rejetait cette proposition, le client GNL procéderait alors à une révision de la capacité d'entreposage réservée pour l'année 2015 afin de minimiser ses coûts. Une mise à jour du dossier tarifaire serait alors requise. (note de bas de page omise)*

- 13.1 Veuillez préciser sommairement les impacts potentiels d'un rejet par la Régie de la méthode de calcul de l'outil de maintien de la fiabilité proposée par Gaz Métro au présent dossier.

### 14 Prévion des ventes de gaz naturel liquéfié

#### Références

- (i) Gaz Métro -7, document 2, page 3.  
(ii) Gaz-Métro-7, document 2, annexe 1 page 1

#### Préambule

- (i) Gaz Métro présente ses prévisions de GNL

Année financière	Type de service	Ventes de GNL (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		
		Hiver	Été	Total
2014-2015	Interruptible	8 721	25 750	34 471
2015-2016	Interruptible	17 844	33 956	51 800
2016-2017	Continu	39 852	51 729	91 581
	Interruptible	3 687	11 732	15 419
	Total	43 539	63 461	107 000
2017-2018	Continu	54 384	74 941	129 326
	Interruptible	115	12 160	12 274
	Total	54 499	87 101	141 600

- (ii) Gaz Métro présente en annexe, entre autres, les variations de volume entre un scénario sans utilisation LSR et un scénario avec utilisation LSR dossier.

- 14.1 Veuillez concilier les prévisions de ventes Interruptible et Continu pour 2016-2017 qui apparaissent aux deux références.

### 15 PE126 : Supplément Ménages à faible revenu (résultats)

#### Référence

- (i) Gaz Métro — 9, document 1, page 43.

#### Préambule

- (i) *Quoiqu'aucun participant n'ait encore été enregistré au cours des cinq premiers mois de l'année, plus d'une dizaine de demandes d'aide financière étaient en traitement au début du mois d'avril 2014. Gaz Métro est donc confiante de pouvoir atteindre ses prévisions de 20 participants pour l'année tarifaire 2014.*

15.1 En date du 28 août 2014, combien de dossiers de participants ont été traités ou sont en processus de traitement?

### 16 PE126 : Supplément Ménages à faible revenu (budget)

#### Références

- (i) R -3837-2013, Gaz Métro -12, document 1, page 44  
 (ii) Gaz Métro — 9, document 1, page 42

#### Préambule

- (i)
- |  | Réel au<br>2012-09-30 | CT<br>2012-2013 | 2012-2013<br>5/7 | CT<br>2013-2014 | CT<br>2014-2015 | CT<br>2015-2016 |
|--|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|--|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|

Coût du programme						
Développement & formation (\$)	-	10 000	0	10 000	5 000	5 000
Commercialisation (\$)	-	70 000	0	50 000	50 000	50 000
Suivi & évaluation (\$)	-	0	0	0	0	0
Administration (\$)	-	91 823	16 170	59 668	63 350	67 249
Coûts totaux (\$)	-	171 823	16 170	119 668	118 350	122 249

- (ii)
- |  | Réel<br>2012-2013 | CT<br>2013-2014 | 2013-2014<br>5/7 | CT<br>2014-2015 | CT<br>2015-2016 | CT<br>2016-2017 |
|--|-------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|--|-------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|

Coût du programme						
Développement & formation (\$)	1 875	10 000	0			
Commercialisation (\$)	2 044	50 000	6 042	10 000	10 000	10 000
Suivi & évaluation (\$)	0	0	0	20 000	0	0
Administration (\$)	40 488	59 668	17 141	64 916	66 361	70 438
Coûts totaux (\$)	44 407	119 668	23 182	94 916	76 361	80 438

16.1 Considérant le budget de 60 000 \$ prévu pour l'année 2013-2014 en développement et la formation et en la commercialisation (référence i), veuillez indiquer quel montant a réellement été dépensé pour ces postes au 28 août 2014.

16.2 Par rapport au budget du PGEÉ présenté en 2013 à la référence (i), veuillez justifier la diminution observée à la référence (ii) des montants prévus pour le développement et la formation (de 5 000 \$ à 0 \$) et pour la commercialisation (de 50 000 \$ à 10 000 \$) pour 2014-2015 et 2015-2016.

## 17 Impact du SPEDE sur les coûts évités

---

### Référence

(i) Gaz Métro -9, document 3, page 15

### Préambule

(i) *Bien que les grands émetteurs (>25 000 tonnes de GES/par an) acquittent directement leurs droits depuis le 1er janvier 2013, nous avons, pour fins de simplification, opté pour la considération des coûts du SPEDE dans le calcul du coût évité de toutes les catégories de clients à partir de 2015.*

17.1 Veuillez préciser quel est, en pourcentage, l'impact de cette simplification sur le niveau des coûts évités

## 18 Impact des contraintes de transport sur les coûts évités

---

### Références

(i) Gaz Métro -9, document 3, page 19.

(ii) Gaz Métro -7, document 1, page 81.

### Préambule

(i) *Pour le Transport et l'Équilibrage, les taux d'inflation ont été appliqués annuellement pour la période de projection 2015 à 2022.*

(ii) *Une vérification des capacités disponibles sur le marché primaire entre Empress et le territoire de Gaz Métro le 25 juin 2014, indique qu'aucune capacité de transport d'Empress vers GMIT NDA n'est disponible, alors que 58 342 GJ/jour étaient disponibles lors de l'établissement du plan. Ainsi, la structure d'approvisionnement présentée à la section 9, qui supposait la mise en place de contrats sur le marché primaire pour cette zone, ne sera pas possible. Gaz Métro devra donc contracter cette capacité sur le marché secondaire. D'un point de vue volumétrique, le plan d'approvisionnement ne varie pas, L'impact se situe au niveau des coûts d'approvisionnement.*

- 18.1 L'hypothèse retenue pour évaluer la portion Transport des coûts évités (progression à l'inflation) compte tenu du contexte présenté en (ii) n'a-t-elle pas pour effet de sous-estimer les coûts évités?
- 18.2 Quelle serait, pour la portion Transport des coûts évités, l'estimation la plus juste pour 2015 compte tenu du contexte présenté en (ii)?

## 19 Méthode d'évaluation des coûts évités

---

### Références

- (i) Gaz Métro -9, document 2, page 3.
- (ii) D-2000-211, page 30.
- (iii) D-2013-179
- (iv) Gaz Métro -7, document 1, page 81.
- (v) Gaz Métro -6, document 3, page 3.

### Préambule

- (i) *La méthode proposée par Michel Kayal et Associés, et retenue par la Régie de l'énergie dans le cadre de sa décision D-2000-211, est celle dite des « coûts marginaux ciblés » (targeted marginal costs) et demeure la mieux adaptée au contexte de Gaz Métro.*
- (ii) *Les programmes proposés, en entraînant des réductions de la consommation énergétique, permettent d'éviter des dépenses aux consommateurs participants et au distributeur. Pour le distributeur, la Régie constate que les coûts évités d'investissement et d'exploitation sont quasi nuls. Son réseau de distribution n'étant pas utilisé à pleine capacité, toute diminution de volumes de gaz vendus ne procure que de faibles économies à l'entreprise. En outre, SCGM étant un distributeur de gaz naturel et non un producteur, le coût de la marchandise n'est, par conséquent, qu'un transfert de coûts sans rémunération pour cette entreprise.*

*Pour les participants, toute diminution de consommation se traduit directement par une baisse de la facture reliée aux coûts des composantes marchandise, transport, équilibrage et distribution. Le coût de certains de ces éléments est particulièrement élevé pour les consommateurs depuis quelques mois. (nos soulignés)*

- (iii) *[50] La Régie ordonne également au Distributeur de développer et de lui soumettre, d'ici six mois, un projet de nouvelle classe de service interruptible lié à des événements exceptionnels visant les clients au tarif D4. Le Distributeur doit envisager la mise en vigueur de cette nouvelle classe de service interruptible pour le 1<sup>er</sup> novembre 2014 ou le 1<sup>er</sup> novembre 2015 au plus tard. Les volumes annuels retenus par Gaz Métro seraient fonction des besoins du réseau.*

*[51] La Régie ordonne à Gaz Métro de déposer, d'ici six mois, une étude de faisabilité physique et économique pour un accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR pour le 1<sup>er</sup> novembre 2014 ou le 1<sup>er</sup> novembre 2015 au plus tard. (nos soulignés)*

- (iv) *Une vérification des capacités disponibles sur le marché primaire entre Empress et le territoire de Gaz Métro le 25 juin 2014, indique qu'aucune capacité de transport d'Empress vers GMT NDA n'est disponible, alors que 58 342 GJ/jour étaient disponibles lors de l'établissement du plan. Ainsi, la structure d'approvisionnement présentée à la section 9, qui supposait la mise en place de contrats sur le marché primaire pour cette zone, ne sera pas possible. Gaz Métro devra donc contracter cette capacité sur le marché secondaire. D'un point de vue volumétrique, le plan d'approvisionnement ne varie pas. L'impact se situe au niveau des coûts d'approvisionnement. (nos soulignés)*
- (v) *Dans le cadre de la Cause tarifaire 2014, Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») a présenté les critères appliqués à la conception et à l'opération du réseau de distribution, le taux de saturation du réseau de l'hiver 2012-2013, les mesures temporaires prévues pour l'hiver 2013-2014 et le processus d'attribution du gaz d'appoint pour éviter une interruption (GAI) et du gaz d'appoint concurrence (GAC). (note de bas de page omise)*

*Dans sa décision D-2013-192, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a demandé un suivi sur les critères de conception et d'opération du réseau gazier et un suivi sur les coûts et avantages d'instrumenter l'ensemble des clients des tarifs D4 et D5.*

*« [92] [...] La Régie demande au Distributeur de déposer, dans le forum approprié ou au plus tard au moment du dossier tarifaire 2015, cette nouvelle analyse des critères de conception et d'opération du réseau gazier. »*

*« [105] En conséquence, la Régie demande au Distributeur de déposer, dans le cadre du prochain dossier tarifaire, une analyse évaluant les coûts et les avantages d'instrumenter l'ensemble des clients des tarifs D4 et D5. » (nos soulignés)*

- 19.1 Gaz Métro envisage-t-elle de modifier sa méthode d'évaluation des coûts évités compte tenu des enjeux présentés en préambule qui indiquent une évolution importante de son contexte d'approvisionnement (transport, équilibrage, distribution) depuis la décision D-2000-211?